



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 06 AOÛT 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Maurice BONTE
Date de convocation : 28 Juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 44
Nombre de procuration : 06

Extrait n°CC-08-2020-111

Objet : Election des représentants de CAP Nord Martinique au sein du Comité de Sélection et de Programmation LEADER

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Violaine DIAZ, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Jean-Baptiste ROTSEN

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Norbert MONSTIN à Patricia PALMONT, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Christian RAPHA à Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Kristelle RISAL à Germain DUTON, Maurice BONTE à Saint-Yves RANGOM, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Christian RAPHA.

Partis en cours de séance : Kristelle RISAL, Maurice BONTE, Jenny DULYS-PETIT

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le GAL Nord (Groupe d'Action Locale Nord) gère le programme LEADER sur l'ensemble des 18 communes du territoire ;

Considérant que le GAL Nord dispose d'une enveloppe FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) ;

Considérant que le GAL Nord est constitué d'un Comité de Sélection et de Programmation (CSP) composé de 36 membres (18 titulaires et 18 suppléants) dont 8 élus communautaires (4 titulaires et 4 suppléants) ;

Considérant les missions du Comité de Sélection et de programmation :

- Avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- Élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- Garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
- Évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- Établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier

Considérant que le Président propose d'élire Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN à la Présidence du GAL ;

Considérant que seule la liste suivante a été constituée ;

Titulaires	Suppléants
1- Jean-Baptiste ROTSEN (Président du GAL Nord Martinique)	1- Bruno Nestor AZEROT
2- Lucien SALIBER	2- Violaine DIAZ
3- Annick COMIER	3- Annick CHARLEC
4- Jonathan TABAR	4- Gilbert COUTURIER

Considérant les résultats du vote :

Nombre de membres présents (dont procurations)	50
Nombre de votants (dont procurations)	50
Bulletin blancs	00
Abstentions	00
Suffrages exprimés	50

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la liste des élus suivants au sein du Comité de Sélection et de Programmation LEADER comme suit, chaque titulaire disposant d'un suppléant nominativement:

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean-Baptiste ROTSEN	Bruno Nestor AZEROT
Lucien SALIBER	Violaine DIAZ
Annick COMIER	Annick CHARLEC
Jonathan TABAR	Gilbert COUTURIER

Article 2 :

D'approuver la désignation de Monsieur Jean-Baptiste ROTSEN à la présidence du GAL.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 50
Contre : 00
Abstention : 00
Blanc : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 17 AOUT 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT